



Séance plénière du 13 décembre 2017

AVIS N° 31 - AP 09/2017

Décision modificative n°1 **Budget Annexe 2017 Cellule des fonds Européens**

En présence de : Marie-Louise GENESTIE, Georges-Michel KARAM, Stéphane LAMBERT, José MARIEMA, Jean-Pierre PIGREE, Rénotte-Eric ROBO

Absents excusés : Éric BUREAU, Willy CHARLES-NICOLAS, Ariane FLEURIVAL, Antoine GARCIA, Brigitte HORTH, Jean-José MATHIAS, Alain PELIER, Christian RAVIN, Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS, Didier SILIGHINI, Patricia WEIMERT, Pierre ZAMMIT

Etaient absents : Jean-Louis ANTOINE, Dominique BONADEI, Alain BRAVO, Daniel CLET, Albert DARNAL, Christian DORVILMA, Roger FLEURIVAL, Yves ICARE, Adelson MAGLOIRE, Jean-Luc MIRTA, Léonard RAGHNAUTH, Magali ROBO-CASSILDE, Patricia SAÏD, Steeve STANISLAS

Procurations:

Brigitte HORTH donne pouvoir à Georges-Michel KARAM

Vu la saisine de la collectivité régionale de Guyane reçue le 08/11/2017 ;

Entendu le rapport n° 39374 de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu la réunion de la commission mixte du 11 décembre 2017 ;

Vu l'assemblée plénière du 13 décembre 2017 ;

Rapporteur : Monsieur Georges-Michel KARAM, 3^{ème} Vice-Président du CESER Guyane

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cabcesr@cr-guyane.fr - Site internet : www.ceser-guyane.fr

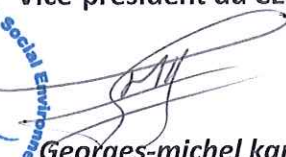
Suite aux informations qui ont été apportées par les services de la CTG, les conseillers du Ceser ont pris acte de ce rapport.

Le rapport présenté est adopté :

Pour : 4

Contre : 0

Fait et délibéré en séance plénière le mercredi 13 décembre 2017

Le 3^e Vice-président du CESER

Georges-michel karam
